

Aides aux employeurs d'apprentis

		Entreprises moins de 11 salariés			Entreprises entre 11 et moins de 250 salariés			Conditions de mise en œuvre
		1 ^{ère} année de formation	2 ^{ème} année de formation	3 ^{ème} année de formation	1 ^{ère} année de formation	2 ^{ème} année de formation	3 ^{ème} année de formation	
Dispositif Région								
Contrats signés à compter du 01/06/2014	Prime à l'apprentissage	1 000 €	1 000 €	1 000 €				Conditions de versement <ul style="list-style-type: none"> ○ Fin année de formation ○ Prime soumise à l'assiduité au CFA ○ Prorata en cas de rupture en cours d'année
	Prime primo-recruteur (recrutement en niveau V)	500 €						
	Prime formation maître d'apprentissage	500 €						
Dispositif Etat (géré par la Région) Adoption dans le cadre de la loi de finances 2015, votée fin 2014								
Contrats signés à compter du 01/07/2014	Aide au recrutement	Embauche d'un 1 ^{er} apprenti ou d'un apprenti supplémentaire	1 000 €			1 000 €		Prime acquise à l'issue des 2 mois de période d'essai
Prorogation de la prime au-delà de 2014 liée à la conclusion d'un accord de branches d'ici juin 2015								
Montant maxi des primes pour l'entreprise sous réserve d'éligibilité		3 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €			